

**DESTINATAIRES :** Tout le personnel

**EXPÉDITEUR :** Bruno Cayer, directeur général adjoint soutien, administration, performance et logistique

**DATE :** 26 avril 2020

**OBJET :** **STATIONNEMENT POUR LE PERSONNEL**

---

Au CISSS des Laurentides, dans le cadre de la pandémie actuelle, les frais de stationnement **sont levés pour les usagers** et **sont maintenus pour le personnel**. Cette situation a récemment suscité plusieurs réactions et questionnements, ce pourquoi nous tenons à vous expliquer les raisons motivant cette situation.

D'abord, il est important de mentionner que la décision de placer les stationnements en mode « libre-service » pour la clientèle a été prise en lien avec un enjeu sanitaire.

En effet, cette décision a été prise afin d'éviter à toute personne l'obligation de payer à des bornes, de toucher les boutons, de récupérer les billets, etc. Ces gestes, pouvant sembler anodins, présentent actuellement des risques de contamination.

Dans certaines régions du Québec, certains CISSS et CIUSSS ont également offert le stationnement gratuit à leur personnel en cette période de pandémie. Cette décision n'était aucunement liée à un geste symbolique ou de reconnaissance, mais plutôt encore une fois, pour des raisons sanitaires. En effet, dans certains établissements, la manipulation de boutons d'accès ou de jetons présentaient un risque de contamination, ou encore le déplacement via transport en commun. Comme ces risques ne sont pas présents dans notre région, l'application des frais de stationnement est donc maintenue pour le personnel.

Vous comprendrez donc que pour notre CISSS, comme pour la plupart des CISSS et CIUSSS de la province, il n'y a aucun enjeu sanitaire à maintenir la situation habituelle pour les frais de stationnement à nos employés.

Nous tenons à souligner que nous sommes très reconnaissants du travail de tous les employés œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux.